



## FLASH INFO 5 DU 05 NOVEMBRE 2019



### LE 05 DECEMBRE, TOUS DANS L'ACTION

LE SNEP 66 et la FSU 66 APPELLENT TOUS LES ENSEIGNANTS A PARTICIPER AU MOUVEMENT DE GREVE ET DE MOBILISATION DU 05 DECEMBRE. CE DOIT ETRE UNE MOMENT FORT DE CONTESTATION POUR FAIRE RECULER UN PROJET DE LOI PARTICULIEREMENT DESASTREUX POUR LES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE, EN PARTICULIER POUR LES ENSEIGNANTS  
lire [ICI](#) le tract FSU et le tract de l'intersyndcale



### RAPPEL

#### AG DU SNEP 66

LE VENDREDI 08 NOVEMBRE AU GYMNASSE DU COLLEGE F.MITTERAND A TOULOUGES à 18H15  
Un moment de débat, sportif et convivial (voir lettre info du 07 octobre 2019 )

#### STAGE DEPARTEMENTAL : La DHG pour les nuls

Attention ce stage est reporté le vendredi 10 Janvier 2020, le lieu du stage est à définir.  
Un stage pour se doter d'outils de compréhension et de capacités

d'action collectives au niveau de son établissement pour AGIR sur DHG-POSTES, HSA, IMP en EPS mais aussi sur l'ensemble des disciplines.

Toutes les informations complémentaires vous seront transmises lors d'une prochaine lettre info.



## ELECTION DES ELUS DES AS

Pensez à solliciter votre chef d'établissement pour qu'il s'occupe de l'organisation des élections et pour l'aider si besoin. Vous trouverez ci-dessous des informations sur les procédures à suivre.

Deux listes ont été déposées :

- Une liste soutenue par le SNEP-FSU
- Une liste soutenue par le SE-UNSA

Nous reviendrons dans la prochaine lettre info sur la composition de ces listes.

*"La période des élections au sein des AS s'étend du **6 au 22 novembre 2019.***

*Le président de l'AS porte à la connaissance du comité directeur, constitué conformément aux dispositions de l'article R 552-2 du Code de l'éducation, les listes des candidats et les éventuelles professions de foi, et organise l'élection.*

*Tous les membres du comité directeur des AS votent, à bulletin secret sans rayer ni panacher les noms sur des bulletins blancs sans signe distinctif sur lesquels ils inscrivent le nom de la liste pour laquelle ils votent, ou à partir de bulletins sur lesquels figurent les listes sans rayer ni panacher les noms (bulletins téléchargeables sur les sites UNSS et académiques).*

*Les bulletins sont immédiatement dépouillés et les résultats portés sur un procès-verbal\* signé par le président de l'AS et deux assesseurs indiquant le nombre d'inscrits, de votants, de bulletins blancs ou de nuls, de suffrages exprimés, et le nombre de voix obtenu par chaque liste. **Ce procès-verbal, accompagné de la liste électorale émargée, est transmis par le président de l'AS à l'IA-Dasen au plus tard le lundi 25 novembre 2019.** Les bulletins sont conservés deux mois par l'AS.*

*\*Des modèles de procès-verbaux sont téléchargeables sur les sites UNSS et académiques."*



## EMPLOI

Le 27 septembre, lors de la communication du budget 2020 de l'Education nationale, le Ministre présentait un équilibre entre ouvertures de poste dans le premier degré et suppressions dans le second, pour un volume de 400 ETP (équivalent temps plein).

La publication des documents élaborés dans le cadre de la loi de finances 2020, permet de nuancer fortement ses propos. Les plafonds d'emplois en ETPT (équivalent temps plein travaillé), qui tiennent compte de la présence réelle sur le terrain, donnent une vision plus exacte du nombre d'enseignants présents dans les classes.

Les documents montrent que si le plafond d'emplois dans le premier degré augmentera de 1315 ETPT, il diminuera de 2108 ETPT dans le second degré (1867 ETPT en moins en collège, 1089 en lycée et 685 dans l'enseignement professionnel).

Les 30 000 élèves supplémentaires attendus dans le second degré auraient nécessité la création d'environ 1400 postes. A la rentrée 2020, ce sont donc 3500 ETPT à minima qui manqueront dans le secondaire !!

**En ce qui concerne l'EPS et le sport scolaire il y a urgence : ouvrir 1500 postes aux concours EPS 2020.**

**VOUS POUVEZ CONTACTER VOS DEPUTES EN 3 CLIQ ! [ICI](#)**



## FONDS SOCIAUX

Dans le projet de budget, les fonds sociaux "destinés à faire face aux situations difficiles que peuvent connaître certains élèves ou leurs familles pour assurer les dépenses de scolarité ou de vie scolaire" passent de 59 millions en 2019 à 30 millions d'euros en 2020 !

Ainsi, la baisse des fonds sociaux permet de maintenir le budget total des aides sociales du Ministère de l'Education nationale en compensant la hausse des bourses liées à l'évolution démographique et à leur indexation ;  
et au Ministre de claironner le caractère "social" de son budget 2020  
!!!

## Liste d'Aptitude

Le décret 2019-1043, paru au JORF du 12 octobre, supprime l'accès aux corps des professeurs certifiés et des professeurs d'éducation physique et sportive par liste d'aptitude.

[\(lire\)](#)



## Syndicalisation

Le SNEP-FSU des P.O vous invite à le rejoindre dès la rentrée parce qu'il est plus difficile d'agir seul que tous ensemble.

Cliquer [ici](#) (recto) et [ici](#) (verso) pour avoir accès à la fiche de syndicalisation à envoyer au trésorier du SNEP 66 :

**Franck Cuné**  
**1, rue Edmond Michelet**  
**66270 LE SOLER**  
**franck.cune@gmail.com**

## Secrétaire SNEP-FSU 66

**Pierre Leveil**

**s2-66@snepfsu.net**

**06 86 51 77 10**

Facebook

Cet email a été envoyé à {EMAIL}.  
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur SNEP 66.

[Se désinscrire](#)

Envoyé par

 sendinblue

Bouton

